

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

84/C36 du II/CI/84
DECRET N° _____/MTPS.DGTFP.DFP.SAV.F2

Portant Inscription au tableau d'avance-
ment au titre de l'année 1980 de certains
fonctionnaires des cadres de la catégorie
A hiérarchie I des SôF (Travail et
Administration Générale) en tête Monsieur
KIMBALA Joseph.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25.80 du 13.11.80 portant amendement de
l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15.62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2067/FP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.130/MF du 9.5.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.197/FP du 5.7.62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15.62 du
3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.198/FP du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.428 du 29.12.62 fixant le statut
des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et
Financiers ;
(/u le décret n° 65.170/FP.88 du 25.6.65 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74.470 du 31.12.74 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62.196/FP du 5.7.62 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79.154 du 4.4.79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80.630 du 27.12.80 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 80.644 du 28.12.80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81.016 du 26.1.81 au décret n°
80.644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
(/u le décret n° 81.017 du 26.1.81 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u le Procès Verbal de la Commission Administrative
Paritaire réunie à Brazzaville, le 22 Septembre 1983 ;
(/u le décret n° 83.320 du 3.5.83 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er.- Sont Inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1980 les Administrateurs des cadres de la catégorie A hiérarchie I des S.F (Travail et Administration Générale) dont les noms suivent :

TRAVAIL

Pour le 6° échelon

A 2 ans

KIMBALA Joseph Martins et CIE à P/ Noire

ADMINISTRATION GENERALE

Pour le 2° échelon A 2 ans

KOMBELLY	Yves	ONIVEG
NGANGA	Casimir	Mairie - B/V
NGUIET	Maurice	Mini. Finances

Pour le 3° échelon A 2 ans

BOUKAKA Paul Dép. Orga. PCT

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 11 Janvier 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MITSIGNI. -

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMI. -

Le Ministre des Finances,

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGTFP.DFP 3
DGB 3
SGG.BC 2
MARTINS ET CIE P/N 1

- Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU. -